

Ecole maternelle-primaire Sainte-Marie

15 rue des Moulins

44430 LE LANDREAU

☎️ 02-40-06-43-23

✉️ ec.landreau.ste-marie@ec44.fr

Site : lelandreau-ecolesaintemarie.fr



Règlement intérieur - Restauration scolaire

Le présent règlement sera adressé aux familles qui devront le lire avec leurs enfants :

Tu vis avec d'autres personnes, pour que cette cohabitation se passe bien, tout le monde doit appliquer des règles de politesse et de civilité. Ces règles concernent le respect des autres (camarades et adultes), des différences, le respect du matériel et de la nourriture.

Vie collective :

La bonne volonté de chacun doit permettre au service de bien fonctionner et d'assurer une certaine qualité de vie aux enfants.

Le personnel ne peut tolérer le manquement à certaines règles élémentaires de vie en communauté. Toute violence verbale ou physique, toute impolitesse à l'égard du personnel et des enfants, toute attitude d'irrespect (moqueries, insolences, vols, attitudes dangereuses, ...), tout manque de respect du matériel, seront sanctionnés.

Le règlement intérieur de l'école sera également appliqué sur le temps de la pause méridienne.

Traitement médical :

Le personnel de restauration n'est en aucun cas habilité à administrer les médicaments aux enfants (sauf si la prise en charge d'administration de médicaments fait suite à l'établissement d'un P.A.I : Projet d'Accueil Individualisé).

Seuls les parents, ou les personnes désignées par ce dernier, peuvent se déplacer sur le lieu de restauration pour accomplir cette démarche.

Sanctions disciplinaires :

Le personnel chargé de la surveillance sera habilité à donner des sanctions ou des avertissements à tout enfant perturbateur qui ne respecterait pas le règlement intérieur.

Des fiches de réflexion ou avertissements seront remis à l'enfant perturbateur.

Chaque sanction et/ou avertissement devront être signés par les parents.

- **Au 1er avertissement**, les parents signent la **fiche de réflexion** et discutent avec leur enfant de la règle enfreinte afin que cela ne se reproduise pas. Un rendez-vous avec le personnel pourra être organisé sur demande des parents.

- **Au 2e avertissement**, un **courrier** sera envoyé aux familles. Un **rendez-vous** avec le personnel et la direction sera organisé.

- **Au 3e avertissement**, les parents seront contactés pour les avertir de l'**exclusion temporaire** de leur enfant dès le lendemain. Un courrier sera adressé par la suite.

- **Après le troisième avertissement**, il sera délivré une **exclusion définitive** (conformément aux dispositions des articles L.211-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) relatives à la motivation des actes administratifs). Cette exclusion définitive sera validée lors d'une commission (réunie dans les 8 jours) réunissant le personnel de la restauration et la direction.

Le présent règlement, applicable à compter du 1er septembre 2026, sera adressé aux familles qui devront le lire avec leurs enfants.

RESTAURATION SCOLAIRE
Tableau des sanctions et des avertissements

Attitudes de l'enfant	Conséquences
L'enfant n'a pas une bonne attitude envers la nourriture : <ul style="list-style-type: none"> • jette des aliments au sol ou sur ses camarades ou un adulte • en prend trop par rapport à son besoin • ne partage pas avec ses camarades 	Rappel aux règles de vie Fiche de réflexion si répétition.
L'enfant gesticule sur sa chaise Occasionnant de la gêne pour les autres enfants ou le service.	Rappel aux règles de vie Fiche de réflexion si répétition.
L'enfant fait du bruit à l'excès (crie, tape avec les couverts, la vaisselle sur la table, avec les mains)	Rappel aux règles de vie Fiche de réflexion si répétition.
L'enfant se lève constamment.	Rappel aux règles de vie Fiche de réflexion si répétition.
L'enfant ne respecte pas les règles de déplacement (cour-salle de restaurant)	Rappel aux règles de vie Fiche de réflexion si répétition.
L'enfant manque de politesse ou de savoir vivre : bonjour, merci, au revoir, s'il te plaît, rote sans s'excuser, etc...	Rappel aux règles de vie Fiche de réflexion si répétition.
L'enfant a des gestes grossiers envers les autres.	Rappel aux règles de vie Fiche de réflexion si répétition.
L'enfant est insolent, défiant, arrogant	Fiche de réflexion et avertissement si récidive
L'enfant use de la violence physique. (Coup de pieds, de poings, bousculade violente avec le corps)	Avertissement
L'enfant menace un camarade ou un adulte avec un couvert (couteau, fourchette). Geste agressif intentionnel.	Avertissement
L'enfant dégrade le matériel, le mobilier ou les effets personnels de ses camarades (dans salle de restauration ou dans la cour)	Avertissement

Nom et prénom de(s) l'enfant (s):

Nom du représentant légal :

.....

.....

.....

.....

Signature du ou des enfants :

Signature du représentant légal
 (Mention « lu et approuvé »)